



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 119773

Texte de la question

M. François Guillaume appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème des zones blanches de téléphonie mobile. En effet, les opérateurs de téléphonie mobile qui se partagent le maillage du territoire n'ayant pas d'obligation de service public, certaines zones situées en milieu rural sont sous-équipées en antennes-relais. De ce fait, en fonction de l'opérateur choisi, l'utilisateur du téléphone mobile en zone rurale verra ou non sa liaison téléphonique assurée. Face à ce déséquilibre dans l'équipement des régions et à l'iniquité qui en résulte pour les utilisateurs du téléphone mobile selon qu'ils se situent en milieu rural ou urbain, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de corriger ces zones blanches et d'assurer les communications quel que soit l'opérateur intervenant, en instituant, par exemple, une mutualisation des antennes-relais ou des poteaux soutenant ces antennes.

Données clés

Auteur : [M. François Guillaume](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119773

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2026